

COMMUNIQUE DE SOUTIEN A MONSIEUR LE BATONNIER CHAWKI TABIB

Les barreaux et institutions soussignés représentatifs des avocats d'Europe et du monde s'insurgent de la décision rendue dans la nuit du 21 au 22 mai 2026 par la chambre criminelle de Tunis, condamnant Monsieur le bâtonnier Chawki Tabib, ancien président de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC), à dix ans d'emprisonnement.

Cette décision inique intervient au terme d'une procédure engagée devant le pôle judiciaire économique et financier, pour de prétendus faits de faux et usage de faux qu'on lui reproche d'avoir commis alors qu'il était président de l'INLUCC. Le bâtonnier Chawki Tabib est, par ailleurs, sous le coup d'un mandat de dépôt depuis le 14 avril 2026, pour une autre procédure et ses avoirs ont été gelés.

Les poursuites ont été engagées en violation de la loi tunisienne qui prévoit une immunité au profit du président de la commission de lutte contre la corruption, d'une part, et en violation du décret applicable à la profession d'avocat qui régit strictement les conditions d'interpellation, d'autre part.

Les représentants des barreaux et institutions ont assisté à l'audience qui s'est tenue ce 21 mai 2026 et ont pu se convaincre de l'absence totale de charges. L'accusation a été dans l'incapacité de répondre aux arguments de la défense démontrant que les poursuites engagées n'étaient que le prétexte d'une condamnation de nature politique, conçue pour réduire au silence le bâtonnier Tabib, connu pour son indépendance et son intégrité.

Les barreaux et institutions soussignés,

RAPPELLENT que le respect des droits de la défense, de la présomption d'innocence et de la régularité de la procédure constitue un pilier fondamental de l'État de droit et de la crédibilité de la justice,

EXPRIMENT leur vif émoi quant à la sévérité de la peine prononcée et à ses répercussions possibles sur la liberté d'exercice et la sécurité des avocats appelés à exercer des responsabilités publiques, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption,

REAFFIRMENT leur attachement au respect des normes internationales relatives à l'indépendance de la justice et à la protection des avocats,

APPELLENT les autorités compétentes à considérer l'ampleur symbolique d'une telle condamnation pour la profession d'avocat et la démocratie et demandent l'arrêt de toute forme de répression contre les avocats et tous autres défenseurs des libertés tunisiens,

ADRESSENT à Monsieur le bâtonnier Tabib, à sa famille et ses proches leur pleine solidarité,

SOUTIENNENT les avocats de la section de Tunis, de l'Ordre national des avocats de Tunisie et l'ensemble des confrères entravés dans l'exercice de leur métier d'avocat.

